CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(●) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Conseil canadien du commerce de détail (CCCD)

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Fiscalité du secteur des affaires et réglementation

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Le régime de vérification du classement tarifaire après la mainlevée, utilisé par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pourrait devenir plus efficace tant pour le gouvernement que pour l'industrie si les différents tarifs faisant partie d'une catégorie de produits étaient harmonisés en un tarif unique applicable à la catégorie en entier. À titre d'exemple, pour les chaussures seulement, il existe 145 lignes tarifaires différentes dans 10 différents tarifs de la nation la plus favorisée (NPF).

Conformément aux recommandations du Comité sénatorial permanent des finances nationales, le CCCD recommande un allégement tarifaire ou l'abolition des tarifs sur tous les produits pour lesquels il n'y a aucune fabrication nationale.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$10 millions-99.9 millions

Immédiatement

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

L'ASFC dépense environ 75 millions de dollars chaque année dans le cadre de son Programme de gestion du commerce et des revenus. Des économies accrues réalisées dans le cadre des activités de vérification de la conformité de l'ASFC grâce à ces changements proposés aideront à compenser les coûts liés à la mise en œuvre des changements tarifaires proposés.

Selon les estimations, le magasinage transfrontalier des Canadiens coûte 20 milliards de dollars à l'économie canadienne (Rapport publié en 2012 par la BMO sur les écarts de prix entre le Canada et les États-Unis). Des allégements tarifaires et/ou l'abolition de tarifs qui entraîneront une baisse des prix pour les produits vendus au Canada aideront à réduire le magasinage transfrontalier effectué aux États-Unis.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

La mise en œuvre de cette recommandation serait profitable pour :

• les consommateurs canadiens et les familles canadiennes – en réduisant le prix des produits importés;
• les importateurs et les détaillants – en réduisant les coûts d'importation rattachés aux tarifs douaniers élevés, et aussi en réduisant le fardeau administratif lié à l'établissement des classifications tarifaires;
• le gouvernement – en réduisant les coûts consacrés à la conformité lors de la vérification des classifications tarifaires.

Si ces allégements tarifaires ou l'abolition des tarifs visaient seulement les catégories de produits pour lesquels il n'existe aucune production nationale, cela n'aurait aucune incidence défavorable pour les entreprises canadiennes.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le fait de rendre moins complexe le système tarifaire au Canada réduira le fardeau administratif imposé aux importateurs canadiens et permettrait à l'industrie de réinvestir les économies réalisées.

Un allégement des tarifs sur les produits a un impact direct sur les coûts d'importation des marchandises au Canada et fait baisser les prix payés par les consommateurs. Cela représenterait un avantage direct et mesurable pour les Canadiens, particulièrement au sein des familles dont le revenu est moins élevé. Des allégements tarifaires favoriseraient en outre la création d'un marché plus concurrentiel pour les détaillants canadiens par rapport à leurs homologues des États-Unis.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

La réglementation des frais d'interchange (frais payés par les commerçants qui acceptent les cartes de crédit), conformément à des éléments de preuve présentés notamment par le commissaire de la concurrence, selon lesquels ces frais sont beaucoup trop élevés. Dans le cadre de la réglementation de ces frais, le Canada peut examiner la proposition actuelle présentée par l'UE en vue de limiter les tarifs applicables aux transactions transfrontalières, et d'ici deux ans, aux transactions intérieures au sein de l'UE. Le Canada peut s'inspirer de l'expérience en Australie et en Nouvelle-Zélande, où les frais d'interchange sont déjà limités, et aux États-Unis, où la Réserve fédérale a limité les frais d'acceptation pour les cartes de débit.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$5 millions-9.9 millions

1 an

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

L'adoption de cette recommandation n'entraîne qu'un coût direct minime, sinon aucun, pour le gouvernement fédéral. Les fonctionnaires au ministère des Finances travailleraient à l'élaboration d'un régime de réglementation et, de façon continue, à l'élaboration de politiques, à l'analyse et à la surveillance des règlements.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

La recommandation serait profitable aux commerçants qui acceptent les cartes de crédit, ainsi qu'à l'ensemble de leur clientèle, y compris les consommateurs qui n'utilisent pas des cartes de crédit. La réglementation des frais d'interchange à des niveaux acceptables permettrait de réduire ces frais qui coûtent actuellement 5,6 milliards de dollars par année, et dont une grande partie retournerait probablement aux consommateurs grâce à des prix de détail moins élevés.

Parmi ceux qui en bénéficieraient, précisons les personnes qui achètent des nécessités de subsistance et qui payent des prix plus élevés en raison d'une pénétration accrue des cartes de crédit sur le marché dans le secteur de l'épicerie. Les économies annuelles pour les consommateurs pourraient être aussi élevées que 3 milliards de dollars.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Trois milliards de dollars de plus par année dans les poches des consommateurs permettraient d'améliorer la qualité de vie et de stimuler l'économie.

La réduction de la structure de coûts des commerçants permettrait d'abaisser les prix et de les rendre plus compétitifs, notamment de récupérer un chiffre d'affaires qu'ils ont actuellement perdu en raison du magasinage transfrontalier et des ventes sur Internet réalisées par des fournisseurs étrangers.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Les frais d'interchange sont beaucoup plus élevés que ceux nécessaires pour financer le traitement des transactions de cartes et assurer aux entreprises de cartes de crédit et aux émetteurs de cartes de crédit (p. ex., les banques) un rendement des investissements raisonnable.

Plutôt que d'établir des frais en fonction du service fourni, les deux réseaux de cartes (Visa et Mastercard) ont ajouté des incitatifs financiers importants à l'intention des banques émettrices de cartes et des clients titulaires de cartes de récompense, des incitatifs qui sont tous payés à l'aide des frais chargés aux commerçants. Puisque ces frais sont beaucoup trop élevés pour être uniquement absorbés par les commerçants, ils sont refilés à l'ensemble des consommateurs sous forme de prix de détail plus élevés. Ainsi, tous les consommateurs canadiens se retrouvent à verser involontairement une subvention de plusieurs milliards de dollars chaque année qui est ensuite divisée entre les banques et les utilisateurs de cartes de récompense.

Partout dans le monde, des décideurs ont reconnu que les taux d'interchange sont beaucoup trop élevés, et ils ont pris des mesures pour limiter ces frais. Lorsque le CCCD a initialement proposé la réglementation en 2009, l'Australie était le seul pays qui limitait les frais d'interchange. La situation a beaucoup changé au cours des quatre dernières années. En 2011, la Réserve fédérale américaine a pris des mesures afin de limiter les frais d'acceptation des cartes de débit à des niveaux qui pourront sans doute être réduits davantage à la suite de récentes décisions rendues par les tribunaux américains. Plus récemment, en juillet 2013, l'UE a proposé de limiter les frais d'acceptation des cartes de crédit et des cartes de débit, initialement pour les transactions transfrontalières, et dans deux ans, pour les transactions intérieures effectuées dans les 28 pays membres de l'UE. Les économies pour les consommateurs européens sont évaluées à 6 milliards d'euros (8,2 milliards de dollars) par année.

Le CCCD ne nous suggère pas de suivre à tous égards l'exemple de nos pairs économiques, mais il nous signale que le Canada accuse du retard par rapport aux autres pays dans la prise de mesures visant à régler un enjeu sérieux pour les commerçants de même que les consommateurs.

La gravité du problème a été soulignée dans le cadre de l'affaire opposant le commissaire de la concurrence à Visa et Mastercard relativement au maintien des prix, affaire où il a été souligné que les frais cachés de cartes de crédit des deux réseaux dépassaient 5 milliards de dollars par année (maintenant 5,7 milliards de dollars) avec un impact direct sur les prix pour l'ensemble des consommateurs. La requête présentée par le commissaire a été rejetée pour des motifs juridiques d'ordre technique; mais en rejetant la requête, le Tribunal canadien de la concurrence a félicité le commissaire d'avoir présenté la requête, reconnaissant le problème qui existe sur le marché et il a laissé entendre qu'un cadre de réglementation constituerait la solution la plus appropriée.

Nous sommes d'accord et voyons le présent processus de consultations prébudgétaires comme le bon endroit pour engager les législateurs responsables des finances et des services financiers dans la recherche d'une solution à l'égard des frais d'interchange excessifs.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.